

Rôle et cadre d'intervention des Vice-Présidents de l'Association Jeune France

Cette formalisation du rôle et du cadre d'intervention des 2 Vice-Présidents de la Jeune France participe de la volonté de constituer au plus haut niveau de la gouvernance de l'Association un organe collégial articulé autour :

- Du Président
- De la Direction
- Des 2 Vice-Présidents

Afin d'élargir et d'enrichir la vision partagée et de sécuriser le fonctionnement de la gouvernance de l'Association.

A ce titre, les 2 Vice-Présidents :

- Accompagnent et soutiennent le Président dans l'exercice de ses missions et responsabilités telles que définies dans le Descriptif de Fonctions : « Rôle et Missions du Président »
- Sont parfaitement instruits des fonctions du Président (annexées à la présente fiche descriptive) et peuvent être ainsi conduits à suppléer le Président dans l'exercice de ses fonctions en cas de besoin
- Peuvent être conduits à représenter l'Association en lieu et place du Président sur sollicitation ponctuelle de ce dernier
- Prennent part avec le Président et la Direction à la préparation des ordres du jour et des sujets et dossiers abordés lors des Assemblées Générales, Conseil d'Administration et Comité de Pilotage
- Peuvent être conduits à prendre en charge la responsabilité de certains dossiers spécifiques suite à échanges et réflexions au sein de l'organe collégial et/ou du Comité de Pilotage et/ou du Conseil d'Administration

MAJ : 02/06/17